



RÈGLEMENT INTÉRIEUR

DES SERVICES PÉRISCOLAIRES ET EXTRA-SCOLAIRES
DU FOYER CULTUREL DE SCIEZ ET DU CHABLAIS



Année scolaire 2020-2021

PRÉAMBULE

Le Foyer Culturel de Sciez et du Chablais (FCSC) est une **association d'Education Populaire affiliée à la Fédération des Œuvres Laïques de Haute-Savoie** et **agrée Centre social** par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) depuis 2006.

Ses principaux objectifs sont :

- Offrir à tous le même accès à des activités de loisirs favorisant l'apprentissage, l'épanouissement et l'enrichissement personnel.
- Proposer à tous une pratique favorisant l'ouverture d'esprit, la découverte.
- Lutter contre l'individualisme, l'isolement, en favorisant la rencontre et l'échange.
- Lutter contre l'exclusion, les ségrégations, le racisme.
- Favoriser les réflexions, les débats, les échanges d'idées.
- Développer la formation citoyenne de chacun.
- Favoriser et valoriser l'implication bénévole.
- Prêter une attention particulière aux familles et aux publics fragilisés.
- Mettre en œuvre une organisation visant à développer la participation et la prise de responsabilité par les habitants usagers.

L'ensemble des services périscolaires proposé par le FCSC est conçu dans la **continuité éducative des enseignements prodigués par l'Education Nationale** en particulier, dans le **respect des règlements intérieurs des établissements scolaires des Petits Crêts et des Buclines**. Cette continuité éducative reprend les dispositions générales régissant la **vie scolaire et les relations entre adultes et enfants**.

SOMMAIRE

	Présentation de l'équipe pédagogique	page 4/5
1.	Accueil de Loisirs Associé à l'Ecole (ALAE) <i>Accueil de loisirs des matins et des soirs d'école</i>	page 6
2.	Accueil de loisirs des mercredis	page 7
3.	Accueil de loisirs des vacances	page 8
4.	Restaurant scolaire	page 9
5.	Bus scolaire	page 10
6.	Portail Famille 	page 11
7.	Point info famille	page 12
8.	Modalités de Facturation	page 13
9.	Modalités de Facturation	page 13
10.	Tarifs	page 14
11.	Rappel des délais de modifications	page 15
12.	Questions diverses	page 16

PRÉSENTATION DE L'ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

L'adulte référent (animateur, personnel de service, intervenant extérieurs) s'interdit tout comportement, geste ou parole qui traduirait indifférence ou mépris à l'égard de l'enfant ou de sa famille, ou qui serait susceptible de blesser la sensibilité des enfants.

De même l'enfant, comme sa famille, doit s'interdire tout comportement, geste ou parole qui porterait atteinte à la fonction ou à la personne de l'adulte référent et au respect dû à ses camarades ou aux familles de celui-ci.

Toutes nos animations sont pensées :

Le FCSC et du Chablais considère ces moments comme des temps de continuité éducative. Il y met en œuvre ses objectifs pédagogiques grâce à des animations variées favorisant la découverte, le plaisir, le jeu mais aussi le partage, la coopération, le respect des règles de vie en groupe ou encore le repos et l'autonomisation

Nous travaillons tout au long de l'année sur des projets pédagogiques qui se déroulent sous forme de cycle. C'est pourquoi nous vous demandons d'être prévoyant et de faire preuve d'une certaine rigueur au niveau de vos inscriptions, afin de faciliter et d'améliorer la prise en charge de vos enfants.

LES CUISINIERS DU RESTAURANT SCOLAIRE

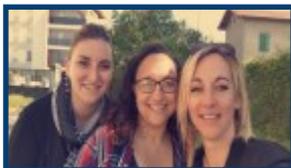


De Gauche à droite : Dominique, Laure, Yvan, Eric, Olivier

LES ANIMATEURS

Vous retrouverez les animateurs durant les temps des garderies, et des accueils de loisirs des mercredis et des vacances :

MORGANE MARINA AUDREY



Responsables

ERNZO



CELIA



SOUKAINA



CATHERINE



BERNADETTE



AMELIE



ANTOINE



ERIC



CLEMENCE



FLORIAN



I. ACCUEIL DE LOISIRS ASSOCIÉ À L'ÉCOLE (ALAE)



Sur le principe d'une garderie périscolaire, votre enfant est accueilli avant et après l'école. Ce service est ouvert toute l'année aux enfants scolarisés dans les groupes scolaires de la commune de Sciez (Petits Crêts et Buclines), de la maternelle à l'élémentaire.

Fonctionnement du service

- **Accueil du matin, 7h30 à 8h30 (facturation à l'heure):** les enfants sont accueillis et accompagnés à l'école par l'équipe d'animation. Un petit déjeuner varié et équilibré est proposé chaque matin de 7h30 à 8h00 et facturé 1 € (sur inscription annuelle).
- **Accueil du soir, 16h30 à 18h30 :** les enfants sont récupérés auprès des enseignants et accompagnés dans les locaux de l'ALAE par l'équipe d'animation. Un goûter leur est proposé. Ils ont ensuite la possibilité de faire leurs devoirs (sur inscription) en compagnie de bénévoles (les lundis et jeudis), mais aussi de profiter des différents ateliers d'animations prévus. Les parents peuvent venir récupérer leurs enfants à partir de 17h00.
- Pour respecter le rythme de votre enfant nous vous conseillons de ne pas dépasser 10h de présence journalière (garderie périscolaire + école).

Nous vous rappelons que la réglementation pour les départs des enfants n'est pas la même que l'école. Le FCSC est tenu de ne pas laisser arriver ou partir un enfant seul (quel que soit son âge).

De même l'animateur ne peut pas amener un enfant à une activité extra scolaire, même si elle est à proximité. Il ne peut pas se dégager du groupe d'enfants qu'il encadre.

Modalités d'inscription

- Pour les usagers réguliers : les inscriptions sont prises à l'année ou ponctuellement (sur le [portail famille](#) ou formulaire disponible au FCSC ou sur notre site internet).
- Pour les usagers occasionnels : les inscriptions sont prises la semaine précédant la venue de l'enfant en fonction des places disponibles (avant le vendredi 12h sur le [portail famille](#) ou au FCSC).
- **Pour la garderie du soir, les inscriptions sont facturées au forfait : première heure incompressible, puis facturation à la demi-heure.** Si l'enfant est récupéré avant l'heure de réservation où à l'inverse, si il est récupéré après, le montant sera facturé en fonction de l'heure réelle. Les absences non prévues dans les délais seront facturées en fonction de l'heure de réservation.

En cas de modification du planning d'inscription

- Modification définitive : à réaliser sur le [portail famille](#) ou prévenir le FCSC par écrit (courrier ou mail) **au plus tard la semaine précédente avant le vendredi 12h.**
- Modification exceptionnelle : à réaliser sur le [portail famille](#) ou prévenir le FCSC **la semaine précédente avant le vendredi 12h.**
- Aucun changement ne sera possible en cours de semaine.
- Aucun remboursement ne sera possible en cas d'annulation prévenue hors délai sauf pour maladie. Un justificatif médical vous sera demandé : CM ou copie de l'ordonnance (dans la limite d'1 mois après facturation).

Tarifs voir [page 14](#)—Modalités de Facturation voir [page 13](#)

2. ACCUEIL DE LOISIRS DES MERCREDIS

Ce service s'adresse en priorité aux enfants scolarisés à Sciez, Anthy, Margencel, Excenevex et Yvoire, de la maternelle à l'élémentaire.



Objectifs de l'accueil de loisirs des mercredis :

- Permettre à l'enfant de pouvoir s'exprimer, faire des choix en étant acteur de ses loisirs.
- Donner l'opportunité aux enfants de découvrir des activités variées.

Fonctionnement du service

- **Journée** : de 8h30 à 17h30, les parents peuvent arriver le **matin jusqu'à 9h30** et venir récupérer leurs enfants à partir de **16h30**.
- **Demi journée** : de 8h30 à 13h30, les parents peuvent venir récupérer leurs enfants **entre 13h30 et 14h**. L'accueil de loisirs se déroule dans les locaux du groupe scolaire des Buclines (uniquement).

Le repas et le goûter sont compris dans ce service.

Une garderie est proposée de **7h30 à 8h30** et de **17h30 à 18h30** facturée à la demi-heure (cf. page 4).

Un petit déjeuner varié et équilibré est proposé le matin de 7h30 à 8h00 et facturé 1 € (sur inscription annuelle).

Durant les accueils de loisirs, une prise en charge des enfants nécessitant un accueil spécifique est possible.

Nous invitons les familles à prendre contact avec le FCSC pour organiser les modalités d'accompagnement.

Modalités d'inscription

- Pour les usagers réguliers : les inscriptions sont prises à l'année.
- Pour les usagers occasionnels : les inscriptions sont prises la semaine précédant la venue de l'enfant en fonction des places disponibles (**avant le vendredi 12h**).
- **Aucune inscription ne peut être prise en cours de semaine.**

En cas de modification du planning d'inscription

- Modification définitive : prévenir le FCSC par écrit (courrier ou mail) **au plus tard la semaine précédente avant le vendredi 12h**.
- Modification exceptionnelle : prévenir le FCSC **la semaine précédente avant le vendredi 12h**.
- Aucun changement ne sera possible en cours de semaine.
- Aucun remboursement ne sera possible en cas d'annulation prévenue hors délai.
- Les absences pour maladie devront être justifiées par certificat médical (ou copie de l'ordonnance) pour engendrer un remboursement.

Tarifs

Tarifs voir [page 14](#)

Modalités de Facturation voir [page 13](#)

3. ACCUEIL DE LOISIRS DES VACANCES

Ce service est proposé à chaque période de vacances scolaires à l'exception des vacances de Noël/Nouvel An. Cet accueil s'adresse en priorité à tous les enfants scolarisés à Sciez, Anthy, Margencel, Excenevex et Yvoire, de la maternelle à l'élémentaire.



Fonctionnement du service

Le programme des activités sera disponible à l'accueil du FCSC et sur notre site web, trois semaines avant le début des vacances. Attention : ce service est fermé les jours fériés.

L'accueil de loisirs est ouvert de 8h30 à 17h30, à l'école des Buclines (uniquement). Les **repas et goûters sont compris**, fournis par le restaurant scolaire et servis par l'équipe d'animation. Les parents peuvent déposer leurs enfants maximum à **9h30** et venir les récupérer à partir de **16h30**.

De plus, une garderie est proposée le matin de **7h30** et **8h30** et le soir de **17h30** à **18h30**, facturée à la demi-heure (cf. Page 4). Un petit déjeuner varié et équilibré est proposé chaque matin de 7h30 à 8h00 et facturé 1 € (sur inscription).

Durant les accueils de loisirs, une prise en charge des enfants nécessitant un accueil spécifique est possible. Nous invitons les familles à prendre contact avec le FCSC pour organiser les modalités d'accompagnement.

Modalités d'inscription

- Ouverture des inscriptions 3 semaines avant la période de vacances, au FCSC.
- Aucune inscription ne sera prise par téléphone ou par mail.
- Inscription à la journée (pas de demi-journée possible).
- Règlement en totalité à l'inscription (sans quoi l'inscription ne sera pas finalisée) sauf pour les prélèvements.
- Fournir le numéro allocataire CAF et les bons vacances CAF pour bénéficier de réductions.

En cas de modification du planning d'inscription

- Prévenir le FCSC **la semaine précédant la venue de l'enfant, au plus tard avant le jeudi 12h**.
- Aucun remboursement ne sera possible en cas d'annulation prévenue hors délai.
- Les absences pour maladie devront être justifiées par certificat médical (ou copie de l'ordonnance) pour engendrer un remboursement.

Tarifs

Tarifs voir [page 14](#)

Modalités de Facturation voir [page 13](#)

4. RESTAURANT SCOLAIRE

Le service de restauration scolaire géré par le FCSC s'adresse à tous les enfants scolarisés sur la commune (école des Petits Crêts et des Buclines). **Les repas sont réalisés par la cuisine centrale située à l'école des Petits Crêts et livrés en liaison chaude à l'école des Buclines.**

Le principe de la continuité éducative est assuré par le personnel de service qualifié du FCSC et de la Mairie qui accompagne les enfants tout au long de cette « pause méridienne ».

L'animateur **proposera** aux enfants de **participer à la vie de leur table** : service des plats, de l'eau ou débarrassage. Il se fera aussi facilitateur dans la découverte des goûts.

Ce service applique, depuis plusieurs années, le **Programme National Nutrition Santé (P.N.N.S.) pour la composition de ses menus** (choix des aliments, quantité), afin de participer à la lutte contre l'obésité infantile et de privilégier les producteurs locaux et les circuits courts.

De plus, quel que soit l'âge de l'enfant, un moment de relaxation ou calme est nécessaire après le repas. Véritable coupure dans la journée, le **temps calme** permet à chacun de se détendre et de se reposer afin de mieux reprendre les temps scolaires ensuite.



Fonctionnement du service

Ce service est proposé tous les lundis, mardis, jeudis et vendredis des jours d'école entre 11h30 et 13h30 en fonction des services et de l'établissement scolaire. **Des repas avec et sans porc sont proposés tous les jours.**

Modalités d'inscription

- Pour les usagers réguliers : les inscriptions sont prises à l'année ou au mois (planning disponible au FCSC ou sur notre site web, **à rendre avant le 25 du mois précédent**).
- Pour les usagers occasionnels : les inscriptions sont prises la **semaine précédant la venue de l'enfant (avant le vendredi 12h)**.

En cas de modification du planning d'inscription

- Modification définitive : à réaliser sur le **portail famille** ou prévenir le FCSC par écrit (courrier ou mail) **au plus tard la semaine précédente avant le vendredi 12h**.
- Pour les inscriptions de dernières minutes : à réaliser sur le **portail famille** ou prévenir le FCSC au plus tard la **veille avant 12h** (pour le lundi cela reporte au vendredi 12h dernier délai).
- Aucun remboursement ne sera possible en cas d'annulation prévenue hors délai sauf pour maladie. Un justificatif médical vous sera demandé : CM ou copie de l'ordonnance (dans la limite d'1 mois après facturation).

Tarifs

Tarifs voir [page 15](#)

Modalités de Facturation [voir page 13](#)

5. BUS SCOLAIRE

Le ramassage scolaire est un service gratuit de la Municipalité. Il est mis à la disposition de toutes les familles dans le périmètre de la commune de Sciez. Le FCSC se charge des inscriptions.



Fonctionnement du service

Il a lieu **le matin et le soir** à partir de **16h20 pour l'école des Buclines** et **16h30 pour l'école des Petits Crêts**.

- **Le matin, l'enfant prend le bus sous la responsabilité de ses parents (pas d'inscription).** Nous vous rappelons qu'il est nécessaire, pour le bon fonctionnement du service, de déposer votre enfant à l'arrêt le plus proche de votre domicile ou de celui de votre nourrice.
- **Le soir l'enfant inscrit devra se présenter immédiatement en sortant de sa classe** à la personne responsable de sa surveillance. **Il est interdit de sortir de l'école avant de prendre le bus. Si l'enfant sort sans autorisation, il est sous la responsabilité de ses parents.**
- **Pour les enfants en maternelle, seule une personne majeure autorisée par les parents** (attestation des parents obligatoire) pourra venir chercher l'enfant à la sortie du bus scolaire. Celle-ci devra signer un registre. Si la famille ne respecte pas les horaires d'arrivée à l'arrêt du bus du soir, les enfants seront systématiquement remis à l'ALAE (cf. page 4).
- **A partir de 6 ans, en classe élémentaire, l'enfant est autonome dès la sortie du bus et sous la responsabilité de ses parents.**
- L'enfant doit respecter toutes les **règles de sécurité adaptées au transport scolaire et suivre toutes les consignes données par l'accompagnant.**

Port de la ceinture : la loi française stipule que le chauffeur a pour responsabilité de contrôler le port de la ceinture. Cependant, une fois que le bus démarre, si l'enfant se détache, c'est la responsabilité des parents (une amende de 150 € est applicable par les autorités).

Respect et politesse sont de rigueur en attendant le bus, dans les rangs et dans le bus.

Il est interdit de manger ou de boire dans le bus

**En cas de non-respect, après un avertissement,
l'enfant sera exclu du bus de manière temporaire ou définitive.**

Modalités d'inscription

L'inscription est annuelle (uniquement les soirs) et les démarches se font au FCSC.

Pour l'enfant prenant le bus, il doit se présenter à l'arrêt le plus proche de son domicile (ou du domicile de la nourrice) afin d'éviter les surcharges sur certains sites. Si malgré tout, l'enfant monte à un autre arrêt, celui-ci ne sera pas prioritaire.

En cas de modification du planning d'inscription

Tout changement en cours d'année doit rester exceptionnel.

Il est obligatoire d'en informer le FCSC par le biais du **portail famille** (la veille) ou **par écrit** (mail ou courrier) au plus tard avant 14h00.

Francis DENIS, responsable du transport : **06.84.99.21.80**

6. PORTAIL FAMILLE

Le portail famille est une plateforme numérique ayant vocation à faciliter les démarches administratives de ses utilisateurs. Chaque famille bénéficie ainsi d'un compte d'accès personnalisé et sécurisé sur lequel elle peut, via les rubriques, effectuer ses démarches.

NOUVEAU



Fonctionnement du service

Ce portail vise à offrir plus d'autonomie aux familles en facilitant leur quotidien. Les démarches administratives peuvent être réalisées de chez soi, 24h/24, 7J/7.

Le portail famille est accessible sur <https://fc-sciez.portail-defi.net/>

Le mail (du responsable) que vous nous avez transmis lors des inscriptions sera votre identifiant unique.

Dans l'onglet « Connexion » entrer votre identifiant (votre mail) et cliquer sur mot de passe oublié.

Vous recevrez un mail vous permettant de réinitialiser votre mot de passe (vérifiez vos courriers indésirables) et vous n'aurez plus qu'à vous connecter.

Le portail famille vous permettra d'effectuer :

- **INSCRIPTIONS** : Réaliser ses inscriptions périscolaire (bus, cantine, ALAE, mercredi)
- **DESINSCRIPTIONS** : Réaliser ses désinscriptions périscolaires (bus, cantine, ALAE, mercredi)
- **FINANCES** : Consulter ses factures, effectuer ses règlements en ligne et télécharger son attestation fiscale.
- **MON COMPTE** : Gérer les informations de la famille (code d'accès, coordonnées, fiche enfants, fiche sanitaire...) et de transmettre des documents à la structure (attestation CAF, certificat médical,...)
- **ALERTES** : Avertissement des demandes ou validations de modification de compte ou d'inscription
- **INFOS PRATIQUES** : Actualités et consultations des documents mis à disposition des parents : règlement intérieur, fiches d'inscription,....

Modalités d'inscription

Services	DELAIS Inscription / Annulation
ALAE	Semaine précédente avant le vendredi 12h
Restaurant scolaire	Au plus tard la veille avant 12h
Mercredis	Semaine précédente avant le vendredi 12h
Bus	Semaine précédente Ou au plus tard le jour même (par téléphone 04.50.72.7047) avant 14h

7. POINT INFO FAMILLE

Un lieu d'accueil gratuit

pour trouver toutes les informations utiles à vos démarches administratives et quotidiennes

ORIENTATION

En fonction de vos besoins et de vos demandes, nous vous orientons vers le bon interlocuteur !



Nous vous proposons un

ACCUEIL

personnalisé, une écoute dans la plus grande confidentialité !

Accès à

l'INFORMATION

La famille, les droits sociaux, l'éducation, le travail, la retraite...

C'est aussi une aide à la rédaction de courriers, lettres, CV...

& mise à disposition d'un ORDINATEUR avec un accès INTERNET gratuit !

Pour prendre RDV demander Séverine RAMON ou Marie-Noëlle LAMBERT

8. MODALITÉS DE FACTURATION

- Vous recevrez une **facture mensuelle en décalé** (ex : facture du mois de septembre envoyée au plus tard le 10 octobre). Le règlement de celle-ci sera demandé au plus tard le 15. Passé cette date, aucune réclamation ne sera possible.
- Pour être certains de recevoir vos factures par email, merci d'ajouter à vos contact : **facturation@foyculturel-sciez.fr**
- En cas de difficultés financières, même passagères, n'hésitez pas à contacter le siège du FCSC et à demander Séverine RAMON (responsable du point info famille) ou Julien EPICOCO (facturation).
- Des **frais supplémentaires** de gestion seront appliqués dans les deux cas suivants dans le cas de deux prélèvements rejetés consécutifs ainsi qu'en cas de transmission de votre dossier au service contentieux suite au non-paiement de vos factures et après 3 relances. Voir les tarifs sur notre site internet ou demandez les à l'accueil du FCSC.

En cas d'absence d'un professeur

- **En cas de service minimum d'accueil**, nous supprimons automatiquement toutes les inscriptions (cantine/garderie/bus) des enfants dont les professeurs font grève. Nous facturons donc uniquement les inscriptions des enfants inscrits au service minimum.
- **Si il n'y a pas de service minimum d'accueil**, nous ne supprimons pas les inscriptions des enfants dont les professeurs font grève car nous ne sommes pas en capacité de savoir quels enfants restent à l'école et quels sont ceux qui restent chez eux. C'est aux parents de prévenir le Foyer pour que nous puissions les annuler. Il en va de même si un professeur est simplement absent.

En cas de sortie scolaire

- **Lors des sorties scolaires, l'inscription est automatiquement annulée** (il n'est pas nécessaire de nous contacter).

9. NON RESPECT DU RÈGLEMENT

Le foyer se réserve le droit d'**exclure momentanément ou de façon définitive un enfant** dans certains cas récurrents :

- **Prise en charge de l'enfant sans inscription**
- **Prise en charge de l'enfant avec inscription en dehors des délais**
- **Retard**
- **Enfant arrivant seul**

De plus, le **non respect du personnel qu'il soit récurrent ou non entrainera les mêmes sanctions.**

10. TARIFS

ACCUEIL DE LOISIRS ASSOCIÉ À L'ÉCOLE (ALAE)

Quotient Familial	Tarif à la 1/2 heure
0 à 400 €	0.83 €
401 à 620 €	1.04 €
621 à 800 €	1.25 €
801 à 1200 €	1.41 €
1201 à 1600 €	1.70 €
1601 à 1800 €	1.85 €
Plus de 1800 €	2,01 €

Attention : Toute famille arrivant en retard (après 18h30) devra payer un supplément de **13€ par 1/2 heure par famille**.

Au delà de **3 inscriptions hors délais**, le FCSC se réserve le droit d'appliquer une **surfacturation à hauteur du coup réel de l'heure de garderie périscolaire soit 6€**.

Petit déjeuner
de 7h30 à 8h00 :
1 €

ACCUEIL DE LOISIRS DES MERCREDIS

Quotient Familial	Tarif journée	Tarif 1/2 journée
0 à 400 €	14.03 €	10.75 €
401 à 620 €	15.10 €	11.39 €
621 à 800 €	16.12 €	12.00 €
801 à 1200 €	16.12 €	12.00 €
1201 à 1600 €	18.72 €	13.56 €
1601 à 1800 €	20.30 €	14.51 €
Plus de 1800 €	22.90 €	16.07 €
Extérieur SISAM	44.00 €	28.00 €

Au delà de **3 inscriptions hors délais**, le FCSC se réserve le droit d'appliquer une **surfacturation à hauteur du coup réel de l'accueil soit 44€**.

Petit déjeuner
de 7h30 à 8h00 :
1 €

ACCUEIL DE LOISIRS DES VACANCES

Quotient Familial	Forfait journalier	Bons caf	A payer
0 à 400 €	14.03 €	-10.00 €	4.03 €
401 à 620 €	15.10 €	-10.00 €	5.10 €
621 à 800 €	16.12 €	-10.00 €	6.12 €
801 à 1200 €	16.12 €		
1201 à 1600 €	18.72 €		
1601 à 1800 €	20.30 €		
Plus de 1800 €	22.90 €		
Extérieur SISAM	44.00 €	-10.00 €	34.00 €

Petit déjeuner
de 7h30 à 8h00 :
1 €

Paiement à l'inscription par chèque, espèces, carte bancaire ou par prélèvement.

Bons vacances MSA (Mutuel Sociale Agricole) : Une facture acquittée sera fournie au responsable qui en aura fait la demande, afin de se faire rembourser par la MSA.

Au delà de **3 inscriptions hors délais**, le FCSC se réserve le droit d'appliquer une **surfacturation à hauteur du coup réel de l'accueil soit 44€**.

RESTAURANT SCOLAIRE

Attention :

- Repas consommé sans inscription ou prévenu hors délai : 1€ supp'
- Repas consommé si le dossier famille n'est pas à jour ou inexistant : 7,52€

Un tarif réduit est possible pour le panier repas (uniquement PAI : Plan d'Accueil Individualisé). Nous consulter pour en savoir plus.

Quotient Familial	Tarif
0 à 400 €	2.84€
401 à 620 €	3.55€
621 à 800 €	4.36€
801 à 1200 €	5.18€
1201 à 1600 €	5.28€
1601 à 1800 €	5.48€
Plus de 1800 €	5.58€

II. RAPPEL DES DÉLAIS DE MODIFICATIONS

Services	DELAIS Inscription / Annulation	Qui contacter ?
ECOLE	Inscription à partir de Février 2019	L'école Buclines : 04 50 72 30 22 Crêts : 04 50 72 61 58
ALAE	Semaine précédente avant le vendredi 12h	Foyer Culturel de Sciez et du Chablais Accueil : 04 50 72 70 47 Ou portail famille : https://fc-sciez.portail-defi.net/ Les listes de présences sont gérées par le FCSC ATTENTION : les instituteurs, les ATSEM, les animateurs ne transmettent pas l'information entre les institutions.
Restaurant scolaire	Au plus tard la veille avant 12h	
Mercredis	Semaine précédente avant le vendredi 12h	
Bus	Semaine précédente Ou au plus tard le jour même avant 14h	
Vacances	Semaine précédente avant le jeudi 12h	

Les services sont fermés les jours fériés français 2020-2021:

Mercredi 11 Novembre 2020, Lundi 5 Avril 2021, Jeudi 13 Mai 2021, Lundi 24 Mai 2021, Mercredi 14 juillet ainsi que pendant la semaine de Noël à Nouvel An

Pour les jours de grève des écoles, le service minimum d'accueil sera assuré par la municipalité, la garderie périscolaire fonctionnera aux heures habituelles.

Rappel : Pour la sécurité de votre enfant n'oubliez pas de nous faire parvenir tout changement vous concernant : numéros de téléphone, personnes habilitées à venir récupérer l'enfant...

12. QUESTIONS DIVERSES

Contactez le siège :

Tel : 04 50 72 70 47

FOYER CULTUREL DE SCIEZ ET DU CHABLAIS

184 Route d'Excenevex

74140 SCIEZ SUR LEMAN

E-mail : contact@foyculturel-sciez.fr

Site web : www.foyculturel-sciez.fr

L'adhésion au Foyer Culturel de Sciez ?

Tarifs : 13 € pour les enfants et 23 € pour les adultes.

Une réduction de 5 € est appliquée aux habitants de Sciez, Margencel, Anthy, Yvoire et Massongy car les communes contribuent au fonctionnement de l'association.

L'enfant scolarisé à Sciez est adhérent au FCSC, à ce titre la carte d'adhésion donne droit :

- Au vote à l'Assemblée Générale du FCSC par son responsable légal
- A des réductions dans les cinémas La Turbine (Cran Gevrier), le Rabelais (Meythet), Ciné Laudon (St Jorioz)
- A des réductions sur les points écran mobile (dont le Cinétoile de Sciez)
- A une réduction de 3 € sur les frais d'inscription en centre de vacances UFOVAL
- A une réduction à l'adhésion de la bibliothèque de Sciez.
- A ne pas repayer une adhésion lorsqu'on pratique une activité dans une autre association affiliée à la FOL
- A participer au financement d'actions de formation pour les bénévoles, d'actions de sensibilisation sur des thèmes comme la lutte contre les discriminations,...
- A des tarifs réduits sur les spectacles des Chemins de Traverse de la Maison des Arts du Léman et sur certains spectacles dans les cadres de sorties de groupe organisées par le FCSC.



Devenir bénévole ?

Etre bénévole c'est faire des rencontres, participer à des événements, partager et acquérir des compétences... Si vous souhaitez vous investir au sein du FCSC, n'hésitez pas à nous contacter !

NOS PARTENAIRES

